



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne 29 juin 2023 – 9h30 – Aulnay de Saintonge - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 24/02/2023
- Révision partielle du SAGE Boutonne
 - o Présentation des avis reçus et réponses apportées
 - o Avis de la CLE sur le dossier de révision
- Retour sur les présentations de l'étude socio-économique des 25/04 et 15/05
- Validation du tableau de bord 2021

ÉTAT DE PRESENCE

NOM Prénom : représenté

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (9) – Représentés (9)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs à
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Mme MESNARD Françoise	M LARGEAU Jean-Claude
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	M CHEDOUTEAUD Stéphane	Mme TACHE Ornella
	Mme ALOE Caroline	M EMARD Frédéric
Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella	
	M. DUGUY Jean-Luc	
	Mme GIBAUD Claudie	M PERRIER Maurice
Association des Maires des Deux-Sèvres		
	M GICQUEL Roseline	M DUGUY Jean-Luc
Association des Maires des Deux-Sèvres	M RAMBAUD Fabrice	M BERTHONNEAU Frédéric
	M BELAUD Bernard	M BOUFFARD Christian
	M. LARGEAU Jean-Claude	
SYMBO		
	M. EMARD Frédéric	
	Mme POINOT RIVIERE Annie	M GARNIER Michel
	M CACLIN Philippe	
EPTB Charente	M GARNIER Michel	
	M BERTHONNEAU Frédéric	
SMAEP 4B		
	M. BOUFFARD Christian	
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime		
	M PERRIER Maurice	
CDC Vals de Saintonge		
	M. GIRAUD Thierry	M CACLIN Philippe
CDC Mellois en Poitou		



Excusés (1)

VACHON Séverine

Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (4) – Représentés (4)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime	<i>M TRANQUARD Cedric</i>	M AUDE Jean LUC
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	M AUDE Jean-Luc	
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M MOIZANT Jean-Yves	
	M POMMIER Bruno	
	<i>M GROLLET Joselito</i>	M MOIZANT Jean-Yves
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge	<i>Mme GAILLOU Martine</i>	M POMMIER Bruno
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes		
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement		
APIEEE		
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)	<i>M ROUSSET Alain</i>	M BESSAGUET Bruno
Associations syndicales de marais		
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)	Mr BESSAGUET Bruno	
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne		
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)		
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes		

Excusés (0)

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (6) – Représentés (4)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant	<i>M DURAND Pierre-André</i>	Mr DURAND Côme
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant	<i>M BASSELIER Nicolas</i>	M WALLON François
Madame la préfète du département des Deux-Sèvres ou son représentant		
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	M JUTAND Christophe	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	M WALLON François	
	Mme BAROUX Christine	
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant	Mme LADEL Julie	
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant	<i>M TERRIEN Hervé</i>	Mme BAROUX Christine
	M DURAND Côme	



Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant	M MAVEL Manuel	Mme LADEL Julie
Monsieur le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant	M REYNAUD Stéphane	

Excusés (0)

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 36/58

Invités de la CLE

Présents (14)

ROY Christophe	<i>Coop Boutonne Infra</i>
GUERIN Gerard	<i>ASA Voissay Ternant</i>
BERNARD Arnaud	<i>Eau 17</i>
De ROFFIGNAC Françoise	<i>SYRES 17</i>
BROUSSEY Manuella	<i>AEAG</i>
POMMIER Valentin	<i>OUGC Saintonge</i>
MEUNIER Fabrice	<i>EPTB Charente</i>
LIBAUD Elodie	<i>CD17</i>
STAUDT Florent	<i>SYMBO</i>
MORANT Saori	<i>SYMBO</i>
PECHBERTY Marius	<i>SYMBO</i>
DEMARCO Catherine	
LAMBERT Marie	
BOURNET Bernard	

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>



Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne précise que le quorum des deux-tiers des membres de la CLE n'est pas atteint. La CLE ne pourra pas délibérer sur un point de l'ordre du jour.

Il ajoute qu'il regrette le comportement de certains membres qui sont restés devant la salle car on passe beaucoup de temps à travailler pour le SAGE. Certains membres de la CLE, restés à l'extérieur, jouent des coudes pour faire partie de la CLE mais aujourd'hui ils ne veulent pas rentrer et émarger. La démocratie à ses limites. On passe beaucoup de temps à travailler sur ces sujets et pour certains bénévolement. Il comprend qu'il y ait des gens qui soient opposés mais bloquer le système démocratique c'est dommage. Il ne voit plus comment discuter avec certains car si c'est le pouvoir dans la rue, ça risque de mal se terminer.

Il précise que pour les autres sujets de l'ordre du jour, on peut délibérer sans quorum.

Mr JOLY présente l'ordre du jour.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 24/02/2023

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – REVISION PARTIELLE DU SAGE BOUTONNE

Mr JOLY présente le sujet rapidement. Il précise que le bureau de la CLE s'est réuni pour évoquer le sujet et préparer la CLE du jour.

Mr CACLIN dit que vu que l'on ne peut pas délibérer sur le sujet, on pourrait discuter de l'organisation de la suite de cette procédure.

Mr EMARD précise qu'il y aura une deuxième CLE d'organisée, dans les délais légaux.

Mr MOIZANT demande ce qu'il se passe si on ne peut pas réunir la CLE.

Mr EMARD demande l'avis des services de l'état.

Mr WALLON répond que la CLE peut se réunir dans les 15 jours sans quorum nécessaire.

Mr EMARD demande s'il y avait un délai pour la validation de la révision.

Mr DURAND répond qu'il n'y a pas de délai.

Mr JOLY ajoute que, selon les règles de la CLE, « si le quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés ». La CLE pourra se réunir dans 15 jours au minimum pour que la durée légale de la convocation soit respectée.

Il précise que la majorité des membres du bureau de la CLE avait validé les documents qui devaient être présentés.

Mr MOIZANT remarque qu'il y a plus de 90% des personnes, membres de la CLE compris, qui sont favorables au principe de report des volumes prélevables. Il y a quasiment eu une unanimité au niveau des communes et EPCI et on voit dans quel état on est aujourd'hui. Il est d'accord avec ce qu'à dit le président. Il demande jusqu'à quand la démocratie pourra s'exprimer.

Mr EMARD ajoute que la démocratie, dans les esprits de quelques-uns, n'est pas ce que l'on connaît tous.

Mr MOIZANT ajoute que la profession agricole a toujours été minoritaire. Ils sont toujours restés même quand les votes ne leur était pas favorable. L'irrigation est la première victime de tout ce qui a pu se passer depuis plus de 20 ans avec une diminution des volumes de près de 50%. Ils sont toujours présents pour essayer de trouver des moyens et d'être constructif. Il trouve que la façon dont agissent les membres non présents est déplacé. Il espère que les élus de la CLE sauront reconnaître cette absence d'idée démocratique de quelques-uns.



3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – RETOUR SUR LA PRESENTATION DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

Mr JOLY rappelle que 2 CLE élargies ont été réunies pour présenter l'étude. Il demande s'il y a des remarques et retours à exprimer.

Mr CACLIN répond qu'il a constaté que l'étude présentée expliquait la situation dans une 1^{ère} phase et c'est très bien fait et très compréhensible. A partir du moment où on passe sur des choses précises qui disent que l'on a besoin de l'irrigation et expliquer comment concilier les différents objectifs, il y a des gens qui se lèvent et qui sortent de la salle. C'est le moment où il faudrait intelligemment travailler ensemble et bien il y a une partie des gens qui est dogmatique et ne veut pas entendre la réalité des choses. C'est la même chose en ce moment pour cette CLE.

Mr MOIZANT ajoute qu'il vient à la CLE pour défendre un certain type d'agriculture, c'est-à-dire un territoire avec des agriculteurs et des exploitations qui ne s'agrandissent pas beaucoup et pas trop vite et avec des cultures à plus haute valeur ajoutée qui peuvent ramener de l'emploi. Cette étude a bien montré qu'il y a une diversité des cultures avec des exploitations parfois plus petites et que les exploitations les plus grosses ont largement diminué leurs volumes. Ce qui est dommage avec les opposants, c'est que l'on défend les mêmes choses, notamment l'agriculture familiale, et on n'y arrive pas car on n'a pas le même langage et on n'a pas réussi à atteindre ce que l'on espérait car les exploitations se sont largement agrandies et les exploitants ont disparus.

Il rajoute qu'il a demandé au bureau de la CLE que l'on montre les graphiques des débits des années 2022 et 2023. A partir d'avril jusqu'à aujourd'hui, on voit bien la baisse des débits. Il n'y a quasiment pas eu d'irrigation de tout le printemps et on rattrape la courbe de l'année dernière qui est remonté grâce aux pluies. L'an dernier, d'avril à juin, l'irrigation n'a pas arrêté sur la Boutonne durant tout le printemps et il y a eu 3 à 4 Mm3 consommé sur ces 2-3 mois. On constate donc en regardant ces courbes que la Boutonne se moque éperdument des prélèvements, la seule chose qui compte c'est ce qui lui arrive en pluie. On a voulu que l'eau s'en aille vite, aujourd'hui c'est une réussite mais il faut arrêter de chercher des boucs émissaires car cette année on est encore partie pour un arrêt total au 15 juillet. L'agriculture ne pourra pas survivre sur la Boutonne, il n'y aura plus de verdure en été si on arrête l'irrigation puisqu'il n'y aura plus que du blé, du colza et de l'orge car on ne pourra pas faire autre chose. Ici, au sein de la CLE, nous avons des responsabilités par rapport à cet échec.

Mr EMARD dit que cette étude socio-économique avait été demandée lors des prémices du SAGE. Il est content qu'elle ait pu voir le jour car c'est aussi le ressenti qu'il y avait et l'étude prouve bien ce qu'ils disaient.

Il précise qu'il y a bien quelques exploitations que certains appellent des gros et qui irriguent mais que c'est loin d'être la majorité car il y en a moins d'une dizaine sur le bassin de la Boutonne. Il y a tout de même des structures de tailles moyennes et petites qui sont restées en place grâce à l'irrigation pour apporter de la valeur ajoutée. On voit que quand les exploitations arrêtent l'irrigation et quand il y a une mutation, elles vont plutôt faire agrandir les voisines et cela contribue largement à l'inverse de ce que l'on voudrait par rapport à l'aménagement du territoire. Il ajoute qu'il y a peut-être d'autres solutions mais il faudra que le consommateur soit avisé pour payer les denrées agricoles au prix où ça rémunère le producteur.

Mr AUDE remercie le SYMBO et la CLE d'avoir accepté de présenter cette étude. Après les premiers résultats de l'enquête complémenté par le travail de l'économiste de la Chambre d'Agriculture, cela semblait très intéressant de pouvoir la présenter. Il a fallu simplifier car c'était très scolaire et technique. Il ajoute que c'est un point important dans le climat actuel, d'avoir eu tout ce public, proche de 80 personnes. Pour les deux réunions, la conclusion finale n'a pas été la même. Cela dépend des questions posées sur les deux territoires. Il y a des regrets concernant les débats sur le stockage.

Mr EMARD remercie la Chambre Régionale d'Agriculture et tous ceux qui ont bien voulu participer à cette étude. Les documents sont disponibles sur le site internet du SYMBO.

Mr JOLY demande s'il y a d'autres sujets qui pourraient être présenté en CLE élargie avec des études sur lesquelles on peut s'appuyer pour lancer un débat.

Mr MOIZANT demande si la libre continuité écologique peut être un sujet.

Mr JOLY précise que cela peut être un sujet car c'est écrit dans le PAGD du SAGE. Des débats ont lieu sur la Brédoire en ce moment.

Mr POMMIER propose d'en faire un exposé si la CLE le souhaite.

Mr EMARD répond que l'on n'a pas le temps aujourd'hui.



Mr MOIZANT répond qu'il serait intéressant que la CLE aille sur le terrain et visite plusieurs sites.

Mr EMARD répond que cela avait déjà été fait pour enlever certains clichés, notamment dans le cadre du PTGE. Il faudra que l'on refasse ce genre de visite thématique avec comme sujet l'agriculture, la renaturation de cours d'eau etc... Il est important de voir ce qu'il se fait sur le terrain et connaître le ressenti des riverains.

Mr AUDE demande comment peut-on modifier l'arrêté de composition de la CLE car certaines personnes ne viennent pas du tout. Il demande si ces personnes peuvent être remplacé par d'autres structures.

Mr EMARD rappelle que dans le collège des usagers et le collège des services de l'état, ce n'est pas nominatif. Il y a certaines structures qui ne viennent pas mais le changement ne peut se faire que lors du renouvellement des CLE.

Mr DURAND répond que lors d'un renouvellement, il peut être fait une demande au préfet.

Mr JOLY indique que le prochain renouvellement sera en novembre 2024.

Mr EMARD répond que lors du prochain renouvellement, ce sera étudié pour que chaque structure puisse être représenté.

Mr AUDE ajoute qu'une association d'irrigant a demandé à être intégré mais n'a pas reçu de réponses.

Mr JOLY précise que cette association est invitée pour l'instant.

Mr EMARD répond que l'on pourra solliciter auprès du préfet mais cela reste de la responsabilité du préfet.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – TABLEAU DE BORD 2021

Mr JOLY présente quelques indicateurs du tableau de bord 2021.

Mr EMARD demande si les membres de la CLE ont consulté le document ou le site internet.

Mr DURAND dit qu'il faut mettre en avant la qualité du travail fournit pour le tableau de bord Boutonne car en comparant avec les autres SAGE, celui-ci est vraiment bien fait. Il invite les membres de la CLE à le consulter.

Mr CACLIN ajoute que c'est un bel outil. Il a parcouru le site et il y a beaucoup d'information. Il indique qu'il faudrait avoir le temps d'y passer du temps.

Le Président propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Mr EMARD précise que la prochaine CLE aura lieu le 17 juillet 2023 à 14h30 avec à l'ordre du jour, le sujet qui n'a pas pu être traité.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 11h.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD